

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 avril 2025

ATTRACTIVITÉ - TARIFICATION D'OCCUPATION DES FOURREAUX DE TELECOM PROPRIÉTÉS DE LA CAN A DES ENTREPRISES PRIVÉES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Ségolène BARDET pouvoir à Florent SIMMONET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Florent JARRIAULT, Noémie FERREIRA pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Philippe TERRASSIN, Rose-Marie NIETO pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU, Nicolas ROBIN pouvoir à Sophie BOUTRIT, Mélina TACHE pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gérard LEFEVRE, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaire absent excusé :

Jean-Michel BEAUDIC.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 7 AVRIL 2025

ATTRACTIVITÉ - TARIFICATION D'OCCUPATION DES FOURREAUX DE TELECOM PROPRIÉTÉS DE LA CAN A DES ENTREPRISES PRIVÉES

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code des postes et des communications électroniques,

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.113-3, L.113-4 L.115-1, R.115-1 et suivants, R.141-13 et suivants,

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition de l'ARCEP de mars 2006 issue du Groupe de Travail « zone d'activité »,

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite pouvoir mettre ponctuellement les fourreaux relevant de son domaine privé à disposition des entreprises présentes sur les zones d'activités communautaires afin de leur permettre d'établir, occuper et exploiter les fourreaux pour l'implantation de réseaux type fibre optique ne dépassant pas 13 mm de diamètre extérieur.

Le Code des postes et des communications électroniques (art 45-1) indique que le prix de location d'un fourreau doit refléter ses coûts de construction et d'entretien.

A cet égard, l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) considère que le prix annuel de location d'un fourreau par une collectivité devrait osciller entre 2,5 à 0,3 € par mètre selon sa localisation (zone urbaine, périurbaine ou rurale) et le fait que les travaux aient été dédiés ou pas à leur pose.

Il est précisé que la location d'infrastructures passives de communication électronique (comprenant notamment des fourreaux et des chambres de tirage) à une entreprise ou à un tiers est une prestation de services et est donc, en tant que telle, assujettie à la TVA au taux normal.

Le tarif de la redevance d'occupation du domaine privé avait été fixé précédemment dans la délibération du 30 juin 2014 à 1,5 € HT par mètre linéaire, prix assujetti à une TVA de 20%. Il est proposé d'augmenter ce tarif à 2 € HT par mètre linéaire pour occupation des fourreaux, ce prix tenant compte des coûts de construction et d'entretien du réseau.

Ce tarif sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'index TP01 (indice index général tous travaux avec référence aux valeurs des mois de juin successifs).

Le cas échéant, un avenant sera conclu pour préciser les conventions actuellement en cours.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la tarification ainsi précisée à comptabiliser sur le budget Principal ;
- Adopte le principe de location à des tiers d'infrastructures passives de communication électronique sur la base de cette tarification avec TVA ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué